



# LE SABLIER

## GUIDE PUBLICITAIRE

# LE SABLIER

LE MAGAZINE OFFICIEL  
DE L'ADGMQ

Fondée en 1935, l'ADGMQ est constituée exclusivement de directeurs généraux, de directeurs généraux adjoints, de directeurs d'arrondissement et de directeurs d'arrondissement adjoints. L'Association favorise le perfectionnement des connaissances de ses membres dans une perspective d'amélioration de la gestion municipale au Québec. Elle encourage l'échange d'information et la coopération entre ses membres et les autres associations ou organismes. De plus, l'ADGMQ assure une représentation efficace auprès des instances gouvernementales et municipales.

**Le Sablier** est l'outil par excellence de l'ADGMQ favorisant un partage de renseignements primordiaux à la saine gestion d'une municipalité tout en développant le lien d'appartenance des membres à l'Association et à la profession.

## LECTORAT

± 70 %

des copies sont dirigées vers le milieu municipal ainsi que les bibliothèques municipales

± 20 %

des copies sont dirigées vers des associations, des regroupements ou des entreprises

± 10 %

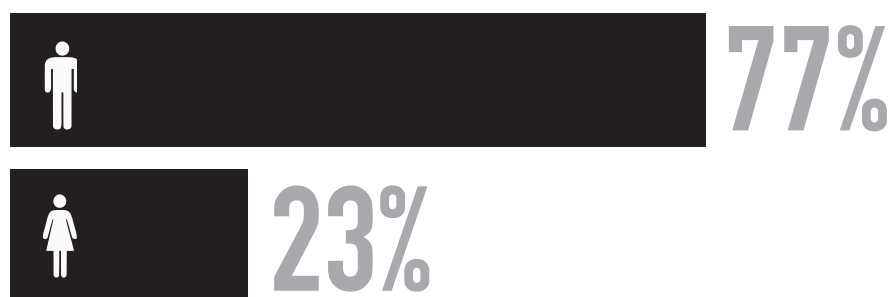
des copies sont dirigées vers des établissements d'enseignement et vers le milieu gouvernemental

**TIRAGE :**  
**ENVIRON 1250 COPIES**

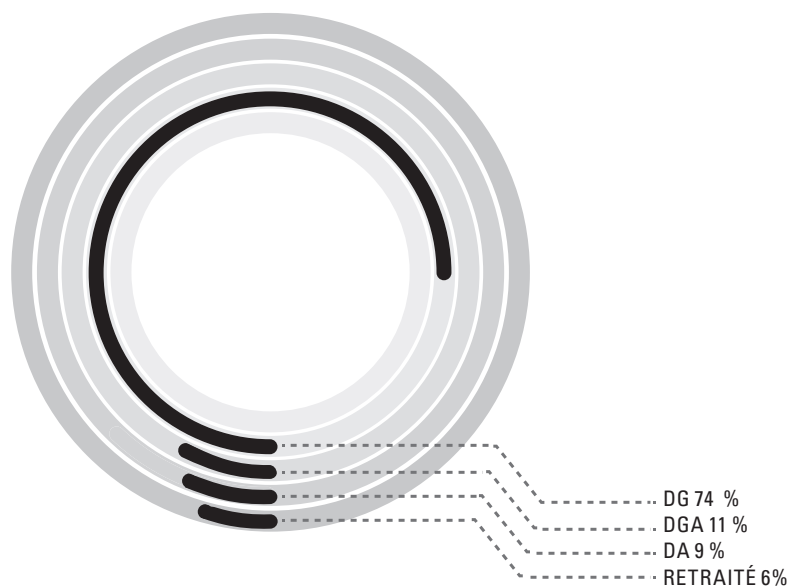
## LE PROFIL DES MEMBRES DE L'ADGMQ

Le profil des membres de l'ADGMQ a été établi à partir des renseignements disponibles dans la liste des membres de l'Association.

### PROPORTION HOMME/FEMME



### RÉPARTITION SELON LE TITRE



L'ADGMQ regroupe également des directeurs d'arrondissement adjoints (D.A.A.). Toutefois leur nombre est si marginal qu'il n'affecte pas les pourcentages présentés. Cette fonction ne fait donc pas partie du diagramme.

# LE SABLIER

LE MAGAZINE OFFICIEL  
DE L'ADGMQ

**POPULATION REPRÉSENTÉE  
PAR LES MEMBRES**

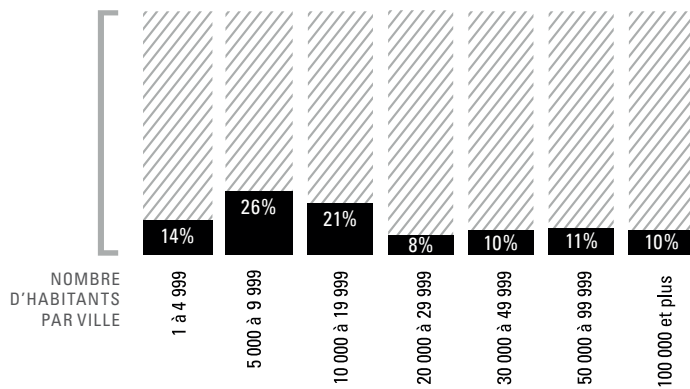
**85 % DE LA POPULATION  
DU QUÉBEC EST REPRÉSENTÉE  
PAR LES MEMBRES  
DE L'ADGMQ**

**85 %**

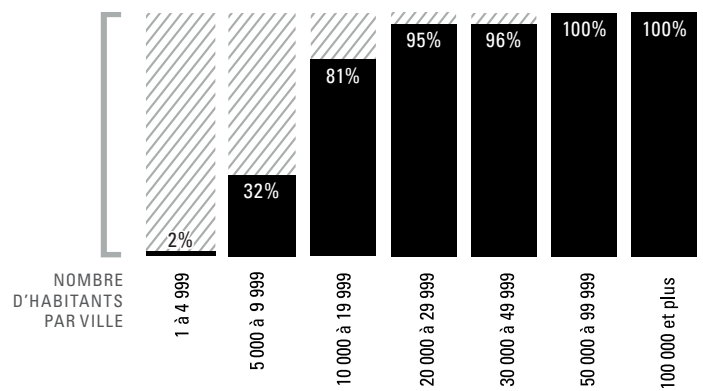
\* Les données de cette page sont basées sur le recensement de l'exercice 2017-2018.

## TAILLE DES VILLES MEMBRES

### COMPOSITION DU MEMBERSHIP

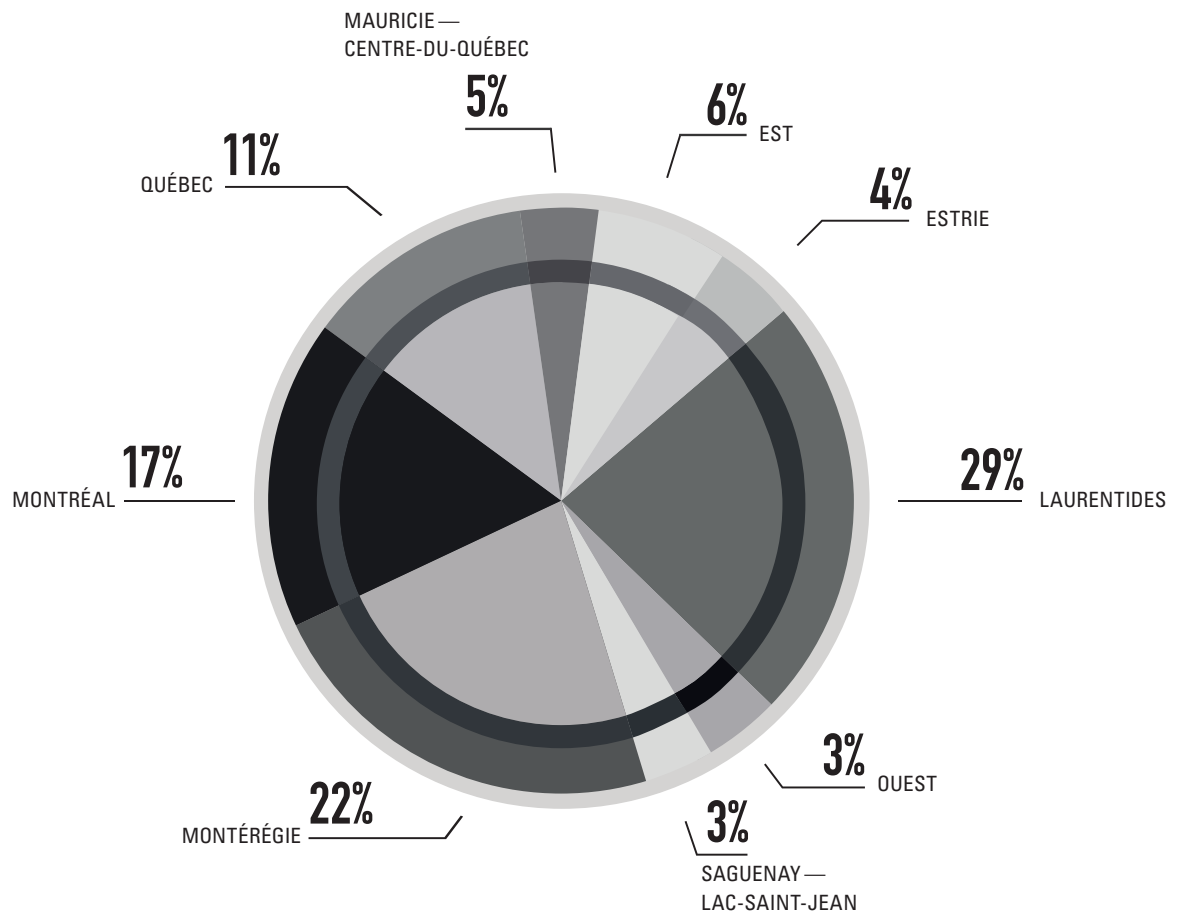


### PART DU MARCHÉ



\* Les données de cette page sont basées sur le recensement de l'exercice 2017-2018.

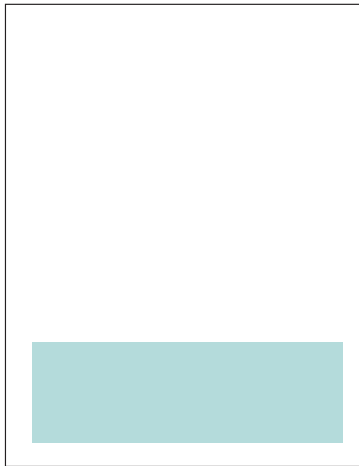
### PROPORTION DES CONFÉRENCES



# LE SABLIER

LE MAGAZINE OFFICIEL  
DE L'ADGMQ

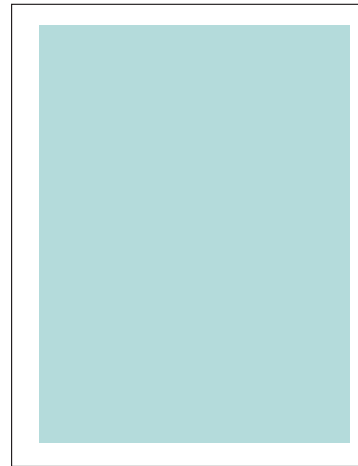
## FORMATS PUBLICITAIRES



**1/4 PAGE**

Format : 7,4" X 2,4"

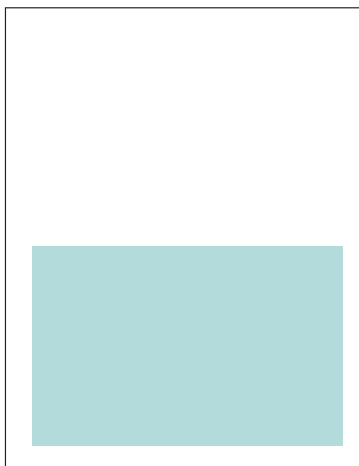
Prix : 495 \$



**1 PAGE** (sans marge perdue)

Format : 7,4" X 9,8"

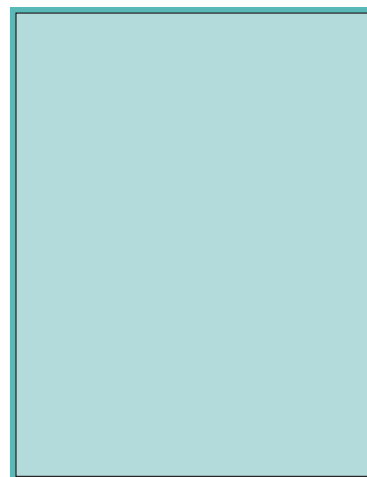
Prix : 1540 \$



**1/2 PAGE**

Format : 7,4" X 4,9"

Prix : 900 \$



**1 PAGE** (avec marge perdue)

Format : 8,5" X 11"  
(+ 0,125" chaque côté)

Prix : 1540 \$



**1 PAGE**

**COUVERTURE 2**

avec ou sans  
marge perdue

Prix : 1650 \$



**1 PAGE**

**COUVERTURE 3**

avec ou sans  
marge perdue

Prix : 1650 \$

## CALENDRIER

**Parution :** deux fois l'an | Mai et Décembre

**Tirage :** environ 1250 copies

### POUR MAI :

**Mise en vente des publicités :**  
début février

**Dates de tombée :**  
approximativement le 1<sup>er</sup> avril

### POUR DÉCEMBRE :

**Mise en vente des publicités :**  
début septembre

**Dates de tombée :**  
approximativement le 1<sup>er</sup> novembre

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

**Format final du magazine :** 8,5" x 11"

Les annonces doivent être fournies en format Macintosh ou compatible.

### Logiciels utilisés :

- Acrobat CS6 • Illustrator CS6
- Indesign CS6 • Photoshop CS6

\*Ou toute autre version antérieure

### Matériel requis :

- Toutes les images doivent être en formats .eps ou .tif en CMJN (*process*), à 300 dpi et à 100 %.
- Aucun document en RGB. Assurez-vous de joindre toutes les polices de caractères à votre document, ou de les convertir en « outline » dans le cas d'un document Illustrator.
- Les fichiers .pdf doivent être sauvegardés en haute résolution à 300 dpi.
- Les couleurs Pantone employées devront être converties en profil colorimétrique CMJN (*process*).

## ENCARTAGE

L'encartage de documents est possible au tarif de 1000 \$, et ce, sous certaines conditions et après validation du contenu.

# LE SABLIER

LE MAGAZINE OFFICIEL  
DE L'ADGMQ

## PUBLIREPORTAGE

**Format :** 2 pages 8,5" x 11"

**Tarif :** 2000 \$

**Format :** 3 pages 8,5" x 11"

**Tarif :** 2550 \$

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

### CONTENU TEXTE

#### Matériel requis et consignes :

- Le publireportage, une fois rédigé par l'annonceur, sera mis en forme par l'éditeur lui-même, et ce, afin que le visuel de l'annonceur respecte parfaitement celui du magazine.
- Ce reportage devra contenir un maximum d'environ 700 mots par page en format Microsoft Word sans mise en page. (Veuillez prendre en considération l'espace nécessaire à l'insertion des photos fournies à l'éditeur ainsi, le nombre de caractères devra impérativement être entre 3800 et 6300 caractères — espaces compris.)
- Vous devrez préciser le nom du rédacteur ainsi que la fonction de celui-ci.
- L'annonceur est invité à faire parvenir des photographies et des illustrations évocatrices de bonne qualité afin que celles-ci soient utilisées lors de la conception.
- À noter qu'en raison de fautes d'orthographe, l'annonceur se garde le droit de modifier certains détails du texte, sans toutefois en changer le sens.

### PHOTOS, ILLUSTRATIONS ET GRAPHIQUES

#### Matériel requis et consignes :

- Toutes les images doivent être en formats .eps ou .tif convertis en CMJN (*process*), à 300 dpi et à un minimum de 100 % du format de l'utilisation.
- Aucun document en RGB.
- Assurez-vous de joindre toutes les polices de caractères à votre document, ou de les convertir en « outline » dans le cas d'un document illustrateur.
- Les fichiers .pdf doivent être sauvegardés en haute résolution à 300 dpi.
- Les couleurs Pantone employées devront être converties en profil colorimétrique CMJN (*process*).



## LES CONDITIONS

- Les textes publicitaires devront être acceptés par l'Association et satisfaire les exigences de l'imprimeur.
- Des frais de 15 % sont à prévoir dans une éventualité où les dates de tombée ne sont pas respectées.
- L'ADGMQ se réserve le droit de réviser les tarifs de publicité sur préavis de 30 jours. Tous les contrats sont acceptés avec cette réserve.
- L'entente d'insertion publicitaire doit être acceptée et signée par l'annonceur ou son représentant.
- Les coûts de production du matériel publicitaire sont aux frais de l'annonceur.
- L'éditeur se réserve le droit de refuser toute publicité dont la qualité technique ou le contenu ne serait pas conforme à sa politique éditoriale.
- Seuls l'annonceur et son agence sont responsables du contenu de l'annonce.
- Aucune annulation d'espace après la date de réservation.

## INFORMATION, RÉSERVATION ET ENVOI DU MATÉRIEL

### **Christian Talbot**

Conseiller stratégique aux communications

418.660.7591

christian.talbot@adgmq.qc.ca

Les documents envoyés par courriel ne doivent pas dépasser 8 Mo d'information. Sinon, veuillez utiliser un site de transfert de données tel [wetransfer.com](http://wetransfer.com)

